



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 5 juillet 2021 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 Jimmy Plourde
Siège no 2 Carole Desbiens
Siège no 3 Laurette Lévesque
Siège no 4 Absent
Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 6 Hugo Tardif

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

21-07111 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

21-07112 Procès-verbal de la réunion du 7 juin 2021

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit adopté tel que rédigé.

21-07113 Comptes du mois de juin 2021

La liste des comptes du mois de juin a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 5 juillet et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyé par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 juin 2021	89 901.56 \$
Comptes payés d'avance	70 986.05 \$
TOTAL	<u>160 887.61 \$</u>

21-07114 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 30 juin sont lus par Michael Marmen, directeur général.

21-07115 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

a. Par Richard F. Dubé :

- MRC du Témiscouata, le 14 juin 2021 ;
- RIDT, le 16 juin 2021 ;
- CADL (AGA), le 17 juin 2021



21-07116 Achat d'une borne électrique pour vélos

Considérant la résolution numéro 21-05082 adoptée en mai dernier, portant sur l'achat de bornes électriques pour vélo ;

Considérant la soumission émise par Bike-Energy, compagnie située en Autriche et se spécialisant dans le domaine des stations de recharges pour les vélos électriques ;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Hugo Tardif et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata procède à l'achat d'une station de recharge de type mural avec deux connections pour la somme approximative de 4 000 € (frais de livraison inclus) plus taxes, soit environ 6 000\$ canadien plus taxes. La Municipalité devra par la suite retenir les services d'un électricien pour installer le tout avec les frais applicables. L'installation de la borne est prévue dans le parc du 150e. Les montants pour procéder à l'achat seront pris à partir du poste budgétaire numéro 72-100-00-001.

21-07117 Demande d'exemption de taxe - Re-Source Familles

Le 2 mai 2012, Re-Source Familles avait obtenu une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour la résidence située au 95, rue Principale par la Commission municipale.

L'organisme doit refaire une demande pour garder cette reconnaissance. En vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Municipalité doit être consultée sur cette demande.

ATTENDU QUE Re-Source Familles est un organisme à but non lucratif qui donne des services essentiels aux familles du secteur qu'il dessert;

ATTENDU QUE l'organisme obtient peu de financement pour donner les services;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme entrevoit et à entamé un processus de déménagement de ses bureaux dans une autre municipalité d'ici 2022 ;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyé par Nicholas Dubé et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est d'accord avec la demande et appuie Re-Source Familles dans cette démarche pour renouveler sa reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières. Toutefois et considérant le déménagement des bureaux de l'organisme d'ici la fin de l'année 2021, l'exemption accordée ne sera applicable que pour l'année 2021 uniquement.

21-07118 Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

À la demande du conseil, cette question sera reprise à une séance subséquente. Le conseil a demandé plus d'informations concernant la mutuelle et ses membres. Le directeur général, Michael Marmen, est mandaté pour la cueillette d'informations.

21-07119 Renouvellement du contrat de déneigement avec le MTQ

Considérant que le contrat de déneigement avec le Ministère des Transports du Québec est échu et qu'il se doit d'être renouvelé pour l'entretien de la Route 291 et le Rang des Côtes ;

Considérant que l'ancien contrat était d'une valeur de 73 385,57\$ et que l'offre initiale du MTQ pour le renouvellement du contrat 2021 est de 75 637,07\$;

Considérant les réalités économiques et logistiques qu'un tel contrat impose sur les finances municipales et sur les services de voirie ;

Pour ces raisons, le directeur général et le contremaître municipal ont entamé des négociations avec le MTQ afin de négocier une compensation financière plus juste et plus adéquate aux besoins. Suite aux négociations, la Municipalité



s'est entendue sur un montant de 88 062,00\$, soit une augmentation approximative de 20% comparativement au contrat antérieur de 2018 et une augmentation de 12 424,94\$ à l'offre initiale proposée par le MTQ pour le renouvellement de 2021 ;

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyé par Carole Desbiens, et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte la nouvelle offre du MTQ et autorise son directeur général, Michael Marmen, a signé la nouvelle entente tel que proposée

21-07120 Monument sculptural du 150^e

Considérant les nombreuses discussions entre le conseil municipal et l'exécutif de la CADL concernant le projet de Luge géante et de Fresque et le choix de leur emplacement ;

Considérant les réflexions soulevées par plusieurs intervenants (CADL, conseil municipal, citoyens, commanditaires) concernant le monument sculptural (partitions des eaux) situé au parc du 150^e et sur la possibilité de le déplacer. Ce déplacement proposé a pour but de permettre l'ajout de nouveaux attraits (Luge géante et Fresque) sans surcharger le parc ;

Sur cette question, le conseiller au siège numéro 1 demande le vote. Les conseillers aux sièges numéro 1 et 3 votent contre le déplacement du monument. Les conseillers aux sièges numéro 2, 5 et 6 votent en faveur du déplacement du monument. Le conseiller au siège numéro 4 est absent.

Avec une majorité de 3 contre 2, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata s'engage à déplacer le monument à l'extérieur du parc à une localité qui demeure à être confirmée (ex : cour de l'école, piste cyclable). Le Municipalité s'engage à faire des améliorations au monument et lui redonner une vocation au bénéfice de la communauté. Toutefois, le monument demeurera à l'endroit actuel dans le parc du 150^e, jusqu'à ce qu'un emplacement approprié soit identifié et validé.

21-07121 Nomination des fonctionnaires désignés- administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'Article 2.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 311;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 302;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanismes et les dispositions applicables par l'officier municipal du Règlement général numéro 302;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement général numéro 302 et ses amendements, du règlement de zonage 312 et ses amendements, du règlement de construction 314 et ses amendements, du règlement sur les



permis et certificats 311 et ses amendements, du règlement de lotissement 313 et ses amendements, du règlement sur les dérogations mineures 315 et ses amendements, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) :

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Yann Franc-Girard, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;
- Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Michael Marmen, directeur général pour la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

21-07122 Affaires diverses

La conseillère numéro 2, Carole Desbiens, a fait part de la problématique avec le service de ramonage présentement en place pour les citoyens.

La Municipalité a reçu plusieurs plaintes au cours de la dernière année concernant la qualité du service offert par l'entrepreneur retenu.

En raison des inquiétudes au niveau de la sécurité et aussi au niveau de la responsabilité civile, le conseil a demandé à l'administration d'adresser la situation avec l'entrepreneur et de revoir le fonctionnement du service offert.

21-07123 Période de questions

À 21h22, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les points suivants furent soulevés :

- Un citoyen s'informe auprès du directeur général pour savoir dans quelles routes municipales le rechargement en lien avec la facture numéro 587 au montant de 27 948,01\$ a été fait. N'ayant pas tous les détails, le directeur général s'est engagé à transmettre l'information au citoyen dès que possible ;
- Une citoyenne a soulevé ses inquiétudes quant au manque de jeux et de terrains de loisirs disponibles pour les jeunes adolescents du village. Elle souhaiterait que la Municipalité se penche sur cette problématique dans un avenir très rapproché afin que ses jeunes puissent bénéficier le plus tôt possible de ses services.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21h35, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Michael Marmen, directeur général

R. M. M.

LISTES DES COMPTES
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU
5 JUILLET 2021

COMPTE DE JUIN 2021		
43	Richard F. Dubé	38,52 \$
102	Laboratoire BSL	257,98 \$
110	Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !	-
112	Fonds de l'information foncière	35,00 \$
122	Croix-Rouge	170,00 \$
149	Fabrique Saint-Honoré	75,00 \$
174	Journal Info Dimanche	233,40 \$
190	Re-Source Familles	9,00 \$
224	Régie intermunicipale des Déchets de Témiscouata	7 865,00 \$
311	Buroplus Citation	562,38 \$
317	Association des pompiers de l'Est du Québec	350,00 \$
331	Les Services Kopilab	58,07 \$
357	Marché St-Ho	46,14 \$
403	Atelier de Soudure Laurier Plourde	-
405	Électronique Mercier	-
407	Brandt	-
411	Pièces d'autos Michaud Inc.	73,54 \$
422	Chauffage Rivière-du-Loup	2 823,00 \$
427	Surplus général Tardif	-
432	Boivin et Gauvin	149,47 \$
440	Dickner inc.	2 785,90 \$
447	Peterbilt Atlantic	-
460	Société coopérative agricole de Saint-Hubert	352,58 \$
468	Automoteur R.D.L. Inc.	361,33 \$
491	Macpek	95,20 \$
541	Paysage Témis Inc.	436,89 \$
550	Les Entreprises Camille Ouellet et Fils Inc.	3 178,93 \$
563	Excavation S.M.	-
587	Les Boisés Grande Fourche Inc.	27 948,01 \$
601	Sani-Express	269,79 \$
632	Buanderie Rivière-du-Loup	106,94 \$
642	Messer	67,21 \$
675	M.R. Boucher	1 927,56 \$
679	Profix de l'Est	448,77 \$
682	Protek Hydraulique	-
692	Martin Bastille Inc.	-
706	Les Commerçants de la Chaudières (DICOM)	29,60 \$
707	Décoration G.L.	19 739,65 \$
713	Livraison M.L.	8,01 \$
719	Robitaille Équipement Inc.	585,22 \$
734	Équipements SMS	8 994,42 \$
770	Les Serres de l'avenir	747,34 \$
799	Certified Laboratories	257,20 \$
900	Josée Chouinard	100,80 \$
1063	Robin Patoine	211,80 \$
1170	Julie Martin	360,00 \$
1307	Romain Patoine	191,30 \$
1330	Servlinks Communication	1 665,42 \$
1357	9091-0514 Québec Inc (Fernand Laterreur)	2 414,47 \$
1367	Michael Marmen	50,00 \$
1379	Cardio-Choc	145,96 \$
1405	Le Groupe Sports-Inter plus Inc.	3 246,03 \$
1406	Mélanie Hébert	308,75 \$
1407	Mathieu Bossé	119,98 \$
TOTAL DES FACTURES À PAYER DE JUIN 2021		89 901,56 \$

**LISTES DES COMPTES
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU
5 JUILLET 2021**

SALAIRES		
SALAIRE DE JUIN	36 596,47 \$	
REER Collectif	465,70 \$	
Avantages sociaux	4 177,77 \$	
CSST	564,09 \$	
ASSURANCES COLLECTIVES	1 464,98 \$	
TOTAL DES SALAIRES:	43 269,01 \$	43 269,01 \$
BELL CANADA:		
Bureau	207,65 \$	207,65 \$
HYDRO-QUEBEC:		
Edifice municipal	264,14 \$	
Abri postal rue de la Gare	1 175,30 \$	
Étangs rue de la Gare	- \$	
Station pompage PP1 - Près du 51, rue Principale	236,45 \$	
Station pompage PP2 - Près du 180, rue Principale	81,85 \$	
Garage	413,34 \$	
Poste incendie Saint-Honoré	182,60 \$	
Poste incendie Saint-Honoré (Fournaise)	365,83 \$	
Éclairage public	350,08 \$	
Croix lumineuse	- \$	
Bibliothèque	275,11 \$	
Parc 150e	37,08 \$	
Loyer 99B	146,51 \$	
Poste incendie de Saint-Pierre-de-Lamy	- \$	
Local Association sportive	144,20 \$	3 672,49 \$
VISA DESJARDINS		
Cellulaire voirie	51,44 \$	
Vidéo-tron	122,96 \$	
Commission des Transport	141,00 \$	
Mallage (Mistral et ordre du jour)	9,42 \$	324,82 \$
AUTRES COMPTES PAYÉS PENDANT LE MOIS		
Frais de banque	- \$	
Ministre des Finances (1er versement de police)	20 702,00 \$	
Centre Communautaire Roland Morin (aide)	248,35 \$	
Financière Banque nationale (intérêts achat terrain)	1 438,55 \$	
Postes Canada (Achat timbres autres)	- \$	
Rénovation domiciliaire ou remboursement de taxes	1 123,18 \$	23 512,08 \$
Total des dépenses payées pendant le mois:		70 986,05 \$
TOTAL DES DÉPENSES:		160 887,61 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS :

Je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites ci-haut.

Michael Marmen, directeur général

Le juillet 2021